

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville  
33730 Villandraut  
Tél. : 05.56.25.85.55  
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

Le 14 novembre 2008 à 20 H 45 (à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Patrick LABORDE

Date de convocation : 4 novembre 2008

### ***Etaient présents à la réunion :***

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Sophie LAULAN, Jean-Pierre AUROUX (Noaillan) ; Mireille MORLET (Bourideys) ; Josette DUDON, Patrick LABORDE (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean BELIARD, Eric COURCY (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD (Lucmau) ; Marielle CRUSE, Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Sophie BONNIN (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

### ***Absents excusés :***

Marianne LABOUILLE (Bourideys), Bernard BORDESSOULLES (Lucmau)

### ***Compte rendu de la plénière du 10 octobre 2008***

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 10 octobre 2008 et précise qu'il convient de rectifier, comme suit :

### ***A la demande de Melle Cécilia MATEU-BAREL ;***

#### **Commission 4 : Etude pour l'implantation de structures de retraitement :**

Melle MATEU-BAREL rend compte de la visite effectuée dans le centre de stockage de déchets ultimes de Lapouillade.

Elle fait également le compte rendu d'une réunion d'information concernant la prise de relais du Département par un Syndicat Mixte pour la réalisation d'une étude pour l'implantation d'une usine de prétraitement mécano biologique (PTMB) et un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) sur la zone du Sud Gironde. La prochaine étape de travail est, à partir d'une liste établie par les organismes conseils, de définir les critères d'exclusion de sites d'accueil de ces structures (superficie totale de 80 hectares). Les élus sont invités à y réfléchir avant la prochaine réunion de travail auquel doit nous convier l'USSGETOM d'ici fin novembre.

Une réunion de travail de la Cdc concernant ces travaux se déroulera le **22 octobre 2008 à 17 h à Noaillan.**

#### **Commission 5 : Maison de santé**

Madame DEXPERT souhaite que soit précisée la qualité de Mme Isaline BOUIX, **chargée de Mission au Pays des Landes de Gascogne.**

#### **Questions diverses – Service Civil volontaire**

L'association en charge de l'animation de cette action est UNIS CITE.

Les deux territoires concernés sont les Communautés de Communes de Captieux/Grignols et celle du Canton de Villandraut.

Le Conseil Général se propose de prendre en charge le coût des indemnités versées aux jeunes qui sont habituellement versées par les collectivités ou associations accueillant les jeunes.

Il est adopté à l'unanimité avec les modifications ci-dessus inscrites.

## Ordre du jour

Madame la Présidente demande que deux débats supplémentaires soient menés ce jour en commission 1 compte tenu de leur urgence ;

1. Le Droit d'accueil dans les écoles en cas de grève et,
2. L'Affiliation au CRCESU.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de débattre en commission 1 du ;

- Le Droit d'accueil dans les écoles en cas de grève et de
- L'Affiliation au CRCESU

## Commission 1

### *Délibérations modificatives*

#### **Budget Annexe Ordures Ménagères et Déchetterie**

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,  
Où l'exposé de Mme la Présidente,

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder sur le budget OM Déchetterie, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	611 Sous-traitance générale (D)		4 000,00 E
022	022 Dépenses imprévues (D)	4 000,00 E	

#### **Budget Annexe Multi Accueil**

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,  
Où l'exposé de Mme la Présidente

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder sur le budget Multi Accueil, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	60623 Alimentation (D)		500,00 E
011	60632 Fournitures de petit équipement (D)		500,00 E
022	022 Dépenses imprévues (D)	1 000,00 E	

#### **Budget Général**

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,  
Où l'exposé de Mme la Présidente

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder sur le budget Communauté de Communes, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	61523 Voies et réseaux (D)		10 000,00 E
022	022 Dépenses imprévues (D)	10 000,00 E	

### **Personnel**

Madame la Présidente rend compte des contrats à renouveler sur le prochain trimestre et précise que :

Les agents non titulaires de droit public ayant une présence supérieure ou égale à 6 ans dans notre collectivité ou plus de cinquante ans révolu seront reconduits dans leur fonction pour leur temps de travail hebdomadaire mais sur un contrat à durée indéterminée comme le prescrit la Loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique – articles 14 et 15.

Les autres agents non titulaires concernés par une fin de contrat dans le trimestre à venir seront reconduits aux mêmes conditions de durée hebdomadaire de travail pour une année.

## ***Compte rendu des travaux de la Commission 1***

Monsieur BUNGERT rend compte des travaux de la Commission dont l'ordre du jour consistait à moderniser le « Lou Sabitout » et à réfléchir à l'installation d'un serveur informatique.

Les débats concernant le « Lou Sabitout » se sont portés sur un rappel du contexte, des objectifs, du mode de fonctionnement, du règlement, du coût de l'impression et de la distribution et des perspectives d'évolution.

Les décisions ont porté sur ;

1. Le changement de titre « Bulletin d'annonces du Canton de Villandraut » et l'ajout d'une ligne en 4<sup>ème</sup> page mentionnant le financement de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut,
2. S'assurer auprès de la Poste que le bulletin soit réellement distribué en dehors des publicités,
3. Réfléchir à une impression en interne avec un matériel adéquat dont on pourrait faire d'autres usages.

Les débats concernant la modernisation de notre système informatique ont porté sur la présentation de propositions :

Un serveur physiquement installé dans les bureaux dont le coût a été estimé à 4 800 € TTC environ et,

Un serveur virtuel représenterait une charge annuelle de 16 800 €.

Il a été décidé de ;

- Réexaminer les avantages et inconvénients de ces deux solutions avec l'assistance de M. DROUET, membre de la commission et professionnel du secteur, par de nouveaux rendez-vous avec les entreprises ayant fait une offre.

### ***Analyse budgétaire***

Monsieur BUNGERT rappelle le calendrier budgétaire et analytique ;

1. L'analyse budgétaire se déroulera le 20 novembre 2008 à 18 h à Noaillan,
2. Le Débat d'Orientation budgétaire se déroulera mi décembre, la date sera précisée le 20/11/08,
3. Les budgets seront présentés en début d'année après validation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion.

### ***Procès verbal pour excès de vitesse***

Madame la Présidente fait état d'un Procès Verbal pour excès de vitesse pour un montant de 68 € et pour lequel il n'a pas été possible d'identifier le conducteur du véhicule appartenant à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut. Elle précise qu'elle a demandé pour l'avenir que soit tenu dans chaque véhicule de la Cdc un carnet de bord émargé par les différents conducteurs aux heures et jours de prise en charge des véhicules.

Après en avoir débattu et à 17 voix Pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire :

- o Décide d'autoriser le règlement du montant de ce Procès verbal et,
- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Adhésion au CRCESU (Centre de Remboursement du chèque emploi service universel)***

Madame la Présidente expose que certains des administrés de la Communauté de Communes bénéficient de part leur Comité d'Entreprise de Chèque Emploi Service Universel (CESU) et souhaiteraient les utiliser pour les règlements de nos divers services.

Afin de pouvoir accepter ce moyen de paiement, il est nécessaire de s'affilier à l'organisme délivrant ces chèques, le CRCESU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- o Décide d'accepter le CESU comme moyen de règlement des prestations de la Cdc,

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention d'affiliation auprès du CRCESU,
- Charge Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Mise en œuvre de la Loi n° 2008-790 du 20 août 2008***

Madame la Présidente donne lecture du Paragraphe 3 de la circulaire d'application de Loi concernant le service minimum d'accueil des enfants scolarisés les jours de grève ;  
 « La Loi prévoit par ailleurs que lorsque les compétences en matière de fonctionnement des écoles et d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, c'est ce dernier qui est automatiquement compétent pour assurer le service d'accueil ».

Madame la Présidente souligne que la Cdc ne cumule pas ces deux compétences – écoles et accueil péri scolaire – et souhaite que les communes s'expriment à ce sujet.

La commune de Lucmau n'a que du personnel à temps partiel qui travaille pour d'autres employeurs et ne peut de ce fait se libérer de l'ensemble de ses obligations.

La commune de Préchac tout en invitant les parents à garder les enfants à leur domicile a organisé avec difficultés la garde d'une dizaine d'enfants.

Les communes de Cazalis, Uzeste et Pompéjac n'ont aucun personnel compétent.

La commune de Noailan constate certaines différences de réglementation entre les conditions imposées par l'Etat dans le cadre des activités extra scolaires et cette Loi du 20 août 2008 et s'interroge quant aux responsabilités respectives notamment vis-à-vis des assurances, à la surveillance d'un groupe durant l'absence de l'encadrant mobilisé par un des éléments de ce groupe et souligne l'obligation d'avoir des locaux sécurisés et conformes à ces accueils.

La commune de Bourideys 13 enfants en âge scolaire mais ils sont scolarisés sur une autre commune.

La commune de Villandraut avait pensé à la Communauté, quelques élus pourraient se porter volontaires mais restent prudents en regard des responsabilités.

Il est rappelé par ailleurs que si un seul enseignant ne fait pas grève, il doit accueillir la globalité des élèves.

Les communes n'ont par ailleurs pas évoqué cette circulaire en leur Conseil.

### **Commission n°2**

Monsieur PAIROYS rend compte des travaux de sa commission ;

#### ***Investissement voirie 2008***

Les travaux sont terminés et l'enveloppe est excédentaire de 14 000 €.

Il a été décidé d'effectuer des purges (suppression des racines déformant la chaussée) en prévision des prochains investissements sur le VC 5 à Noailan et la VC du Privaillet à Villandraut. Les travaux sont programmés à partir du 24 novembre 2008.

#### ***Fonctionnement voirie 2008***

L'enveloppe initiale maximale de 30 000 € budgétisé pour le Marché à Bon de commande entretien voirie s'avère insuffisante de 10 000 €.

Hors, la voirie sur les communes de Cazalis, Pompéjac et Uzeste présente des nids poule dangereux. Une enveloppe supplémentaire de 10 000 € est nécessaire pour travaux d'urgence.

#### ***Consultation pour travaux d'urgence en voirie***

Madame la Présidente expose que l'enveloppe de 30 000 € consacrée, par le Marché à Bon de commande, à l'entretien de la voirie communautaire est insuffisante pour 2008.

Des trous et nids de poule sur nombre de voies communautaires présentent des risques sérieux de sécurité, la délibération modificative ouvrant une enveloppe supplémentaire de 10 000 € devra donc faire l'objet d'une consultation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De lancer une consultation pour travaux d'urgence en entretien voirie, et
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## ***Résultats des travaux***

Les travaux effectués semblent convenir au Maître d'œuvre. Les élus émettent toutefois certaines réserves et souhaitent obtenir un certificat de parfait achèvement des travaux de la DDE afin de s'assurer de leur longévité.

### **Commission 3**

#### ***Les 3 Circonscriptions***

Madame DEXPERT rend compte de l'avancement de ce dossier.

L'étude du dossier des 3 Circonscriptions (faisabilité, DCE...) est maintenant terminée.

Les travaux de VRD ont commencé sur la partie tranche ferme (lotissement) et seront terminés fin décembre : détournement des réseaux, voirie (raquette d'accès aux lots et à la cartonnerie).

Les réunions de chantier s'effectuent au rythme de une fois par semaine avec la SEM Gironde Développement et le Cabinet MONTARNIER.

La plaquette de commercialisation est terminée et la page 1 de couverture servira à confectionner un panneau visible en bordure de route. Le plan média n'est pas encore terminé. Dès qu'il sera finalisé avec la SEM Gironde Développement, la plaquette sera transmise à l'imprimerie.

#### ***Tourisme***

Madame DEXPERT diffuse un document Power point réalisé en interne par Catherine COCURRELLO avec la participation de François LACOSTE, élu à Noaillan, qui sera présenté mercredi prochain à Uzeste à l'ensemble des communes et des partenaires associés. Elle félicite l'équipe pour ce travail minutieux et lourd.

La commune de Cazalis sera à terminer d'ici à mercredi.

#### ***PLU***

Le Tribunal Administratif de Bordeaux a nommé Mme BAILLY en tant que Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 15 janvier 2009.

L'arrêté de nomination a été fait et déposé au contrôle de légalité, les publicités sur les journaux sont en cours. Chaque commune dispose d'une copie de l'arrêté de nomination à afficher en mairie et d'une note pour le déroulement de cette enquête.

6 cahiers seront envoyés au Commissaire Enquêteur pour recevoir les remarques de la population.

### **Commission 4**

#### ***Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères***

Madame la Présidente rend compte des premiers travaux de ce groupe travail et des propositions qui en ressortent ;

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères se partagerait en part fixe et part variable en fonction de la composition des foyers ou points de ramassage.

La part fixe serait constituée par la part de produit assurant les charges fixes et la part variable par la part de produit attendu qui concerne les charges variables.

Les communes paieraient cette redevance au nombre d'habitants de leur propre territoire afin d'assumer le coût de collecte des Ordures Ménagères produites par les cantines, associations ou privés louant les salles des fêtes par exemple.

Afin de déterminer au plus juste le montant de ces parts, il a été décidé d'établir une liste des redevables par commune comportant les précisions de composition de foyer ou type d'habitation, etc.

Le groupe de travail se réunira de nouveau le 19 novembre 2008 à 18 h à la Mairie de Noaillan.

#### ***CRDU Déchets Ultimes***

Madame la Présidente rend compte des travaux de ce groupe de travail qui consistaient à retenir les critères d'exclusion à l'accueil de ces structures.

Chaque commune doit aujourd'hui faire le même travail sur son propre territoire.

Madame la Présidente effectue un tour de table afin de connaître les positions de chaque commune. La totalité des communes est opposée à cette implantation.

## **Commission 5**

### ***Aide à Domicile***

Madame CRUSE expose que la CRAMA qui couvre les GIR 4 et 5, et représente 30 % de nos recettes sur ce service, a changé son organisation en septembre. Les dossiers de demande ou de renouvellement jusque là remplis par les communes et la Communauté ont été confiés à une filiale de l'ADMR (association concurrente) pour la mission administrative (13 h par mois maxi).

Le Livret d'accueil destiné aux bénéficiaires et aux personnels et conçu en interne doit donc être retravaillé afin de tenir compte de ces nouvelles dispositions.

Par ailleurs, le Conseil Général (APA) exige pour une meilleure transparence des coûts un minimum de 35 000 heures de service pour chaque structure.

La Communauté du Pays Paroupian vient d'acquérir la compétence « Service à la personne » et représente 24 000 heures de prestation, la Communauté de Communes du Canton de Villandraut représente quant à elle 22 000 heures de prestation. Le regroupement de ces deux services permettrait de répondre à ce nouveau critère d'exigence.

Une lettre a été adressée au Conseil Général exposant ce fait qui constitue une raison dérogatoire pour l'obtention du plan d'aide 2009.

### ***Enfance et Jeunesse***

Madame CRUSE expose les travaux de ce groupe de travail. Il s'agissait de faire le point sur l'avancement des projets communaux en direction des adolescents.

De l'ensemble de ces demandes reste à faire émerger une politique jeunesse. La commission a imaginé d'accomplir ce travail au travers d'un « Quiz » qui se déroulera le 28 novembre 2008 à 9 h.

Les demandes des commissions 5 et 6 se recoupent en ce qui concerne les postes d'animation, reste à réaliser la fiche de poste.

Pour ce qui concerne les équipements structurant, la rencontre est programmée le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à 18 h.

Les projets 2009 et l'extension d'ouverture des structures, en raison du prolongement des vacances scolaires, sans le cofinancement de la CAF seront examinés le 21 novembre 2008 à 16 h.

### ***Location d'un véhicule pour le Transport à la demande***

Madame CRUSE expose que le contrat de location du minibus utilisé pour ce service arrive à son terme. Ce véhicule est actuellement loué à l'entreprise FRAIKIN pour un forfait de 1 500 km mensuel au prix de 569,75 € TTC.

FRAIKIN fait deux propositions :

Le prolongement du contrat actuel aux mêmes conditions pour une année supplémentaire ou Un nouveau contrat de 48 mois pour un véhicule neuf de marque Ford transit 110 CV pour un forfait de 1 500 km mensuel au prix de 646 € TTC y compris les options suivantes : vitre coulissante côté chauffeur et climatisation ce qui paraît intéressant puisque ce véhicule est essentiellement utilisé par des personnes âgées. La différence de coût représente 76,25 € par mois. Ce coût est pris en charge à 50 % par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'opter pour un véhicule neuf sur 48 mois au prix de 646 € TTC et,
- Charge Madame la présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## **Commission 6**

La Commission 6 élargie réunie le 3 novembre dernier a proposé que soit constitué un groupe de travail issu des commissions 6, 5 ou 1 de la Cdc (2 par commune) afin d'inventorier les différents projets d'équipement de loisir, de culture ou d'accueil à destination des adolescents. Un courrier a été adressé à chaque Maire dans ce sens.

Il serait chargé de chiffrer, de programmer et de rechercher les financements dans le cadre du nouveau contrat de Pays, par des fonds de concours,...

Madame DEXPERT précise que le Conseil Général aide à pourvoir 1 poste sur 8 années pour les actions autour de la lecture.

Le Pôle 1 a réalisé un bilan de saison Piscine et Base nautique qui montre un déficit d'environ 32 000 €. Les baisses de recettes sont notables à la piscine et sur les actions nature, 300 € de moins seulement à la base nautique du Pré malgré une météo peu favorable et des possibilités d'exploitation tardives en raison des travaux sur le Ciron. L'augmentation des dépenses est générale. La commission est chargée de réfléchir ;

- Aux investissements,
- À la politique à pratiquer à la piscine,
- Au devenir des animations nature et canoë,
- Et d'établir des projets pour la base nautique du Pré en 2009

Madame DEXPERT tient à souligner « l'esprit d'entreprise » dont fait preuve l'équipe de la base nautique du Pré et la nécessité qu'il y avait à les soulager de leur peine.

Laurence HARRIBEY	Sophie LAULAN
Jean-Pierre AUROUX	Alain CAPS
Josette DUDON	Patrick LABORDE
Maryse BANQUET RENARD	Mireille MORLET
Jean BUNGERT	Marielle CRUSE
Roselyne LALANNE	Jean-Claude LASSALLE
Dominique PAIROYS	Sophie BONNIN
Jean BELIARD	Eric COURCY
André L'AZOU	Isabelle DEXPERT